



## BAREME D'HONORAIRES

Applicable au 01/07/2022

<b><u>HONORAIRES TTC SUR LA VENTE DE FONDS DE COMMERCE, MURS, DROIT AU BAIL</u></b> A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat	
<b>Le barème s'applique par tranche sur le prix net vendeur HT. Les tranches sont cumulatives.</b> <b>Forfait minimum d'honoraires : 6000€ TTC</b>	
Jusqu'à 100 000€	10%
de 100 001 à 200 000€	8%
de 200 001 à 300 000€	6%
de 300 001 à 400 000€	5%
Au-delà de 400 000€	4%

<b><u>HONORAIRES HT DE LOCATION PROFESSIONNELLE ET COMMERCIALE</u></b> <b><u>Tva en sus aux taux de 20%</u></b> A la charge du bailleur et du preneur 50/50 ; sauf convention contraire précisée dans le mandat	
Forfait : 2 mois de loyer HT - Forfait minimum d'honoraires : 1 500€ HT <b>TVA applicable au taux de 20%</b>	

<b><u>HONORAIRES TTC SUR LA VENTE DE MURS à VOCATION d'HABITATION</u></b> A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat	
<b>Le barème s'applique par tranche sur le prix net vendeur TTC. Les tranches sont cumulatives.</b> <b>Forfait minimum d'honoraires : 5000€ TTC</b>	
Jusqu'à 100 000€	7%
De 100 001 à 300 000€	5%
De 300 000€ à 500 000€	4%
Au-delà de 500 000€	3%

<b><u>HONORAIRES TTC SUR AVIS DE VALEURS</u></b> A la charge du propriétaire	
IMMOBILIER D'ENTREPRISE : MURS, FONDS de COMMERCE	600€ TTC
IMMOBILIER A USAGE D'HABITATION	200€ TTC